



LE MINISTRE

N° 859 /MS/CAB/DCRPD

Abidjan, le 05 NOV 2018

COMMUNIQUE

Il nous revient de façon récurrente que des individus, prétextant d'une quelconque participation à des compétitions sportives internationales, sortent du territoire national sans autorisation du gouvernement.

Le Ministre des Sports invite les fédérations à plus de vigilance, de rigueur et de responsabilité, afin d'éviter toute complicité dans cette pratique tendant à encourager et favoriser l'immigration clandestine.

Le Ministre des Sports rappelle par ailleurs aux fédérations, aux athlètes et à leurs agents ainsi qu'à tout le mouvement sportif ivoirien que toute sortie du territoire national, est soumise à une réglementation rigoureuse et à l'obtention préalable d'une autorisation de sortie, dûment signée par le Ministre des Sports.

Ces dispositions réglementaires étant d'une extrême importance, tout contrevenant sera passible de poursuites judiciaires et s'exposera à des sévères sanctions.

Le Ministre des Sports en appelle par conséquent au sens du civisme de tous.

P/ Le Ministre et par délégation
Le Directeur de Cabinet

François Y. ALLA